

Chabroud

Nom : Chabroud
Prénoms : Michel Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 66

Classe de mobilisation : 1890 1894

ÉTAT CIVIL.

Né le 22 Novembre 1870, à S. Georges, canton d Heyrieux, département de l'Isère, résidant à S. Georges, canton d Heyrieux, département de l'Isère, profession de cultivateur
fils de François et de Clagnon Marie, domiciliés à S. Georges, canton d Heyrieux, département de l'Isère

N° 76 de tirage dans le canton d Heyrieux

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1° partie de la liste du recrutement cantonal (° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti de Vienne le 11 Novembre 1891 comme appelé arrivé au Corps le 17 dudit N° M le 28 1/2. S'absente le 27 Juin 1892. Remis soldat de 2° classe sur sa demande le 2 Janvier 1893. Envoyé en congé le 28 Sept 1894 en attendant son homologation dans la réserve - Certificats de service conduits à Clacorté

Dans l'armée active.

SIGNALEMENT.

Cheveux &, sourcils châtains
yeux châtains, front ordinaire
nez moyen, bouche moyenne
menton ronde, visage ovale
Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1). 2
militaire (2).

30^e d'Infanterie

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Numéro au répertoire du corps.

Régiment d'Infanterie VIENNE

109 Régiment d'Infanterie 7998

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.
<u>27 Août 1897</u>	<u>Narbonne</u>	<u>Seine</u>	<u>R</u>
<u>12 Août 1897</u>	<u>Tallevaux</u>	<u>Rhône</u>	<u>R</u>
	<u>314 de la Seine</u>		

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Régiment d'Infanterie à Vienne

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 486

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 13^e Régiment d'Infanterie du 4 au 31 octobre 1897
A accompli une 2^e période d'exercices dans le 109^e Régiment d'Infanterie du 19 août au 11 août 1901

Passé dans l'armée territoriale le 15 Novembre 1904

Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation Générale (Service de la Réquisition) du 15 Août au 2 Août 1914
Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation Générale

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Service des G. V. C. du 5^e Régiment d'Infanterie du 19 Novembre 1914 et renvoyé dans les Champs de Manoeuvres d'Allemagne le 25 Août 1915 et du 6 Mars 1916 au 21 Mars 1916
10 décembre 1915 - 1009 Circulaire Ministérielle N°
25 Mars 1916 - du 25 Novembre 1918 - 1918 - Rayé des listes
10 Mars 1906 du au 1^{er} Cl. 5^e Régiment
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} OCTOBRE 1910
Libéré du service militaire le 10 Mars 1918

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	<u>1^{er} Nov. 1894</u>	<u>1^{er} Nov. 1901</u>	<u>1^{er} Nov. 1907</u>	<u>1918</u>
		<u>1904</u>	<u>1910</u>	<u>1919</u>
			<u>1^{er} OCTOBRE</u>	<u>1^{er} OCTOBRE</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1830.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)